



# Rayonnements ionisants et radioprotection

Information et formation conformément à l'article 25 du RGPRI

## Quoi ?

Les participants reçoivent des informations et une formation sur les risques professionnels et la protection contre les rayonnements tels que stipulés dans l'article 25 du RGPRI.

Cette formation aborde les sujets suivants :

- Que sont la radioactivité et les rayonnements ionisants ?
- Quels sont les risques professionnels et les effets sur la santé ?
- Quels sont les principaux concepts dosimétriques ?
- Quels sont les principes et conséquences du point de vue du législateur ?

## Pourquoi ?

Travailler avec des rayonnements ionisants implique certains risques pour la santé et la sécurité. Vous voulez travailler dans votre organisation d'une manière sûre et responsable avec des rayonnements ionisants et la radioactivité ? Dans ce cas, il est nécessaire de connaître les principes de base des rayonnements, les risques, les mesures de protection et les aspects légaux.

## Pour qui ?

Cette formation s'adresse aux conseillers en prévention et dirigeants des secteurs médicaux, industriels et autres travaillant avec des sources radioactives et/ou des appareils générant des rayonnements ionisants.

Ils reçoivent des informations et une formation détaillées dans le domaine des « rayonnements ionisants ».

Ces connaissances leur permettent de mieux informer les travailleurs exposés sur le lieu de travail, selon le principe train-the-trainer.

## Comment ?

Nos formateurs traitent les sujets d'une manière pratique et abordent de manière détaillée les aspects de la radioprotection et des risques se présentant dans des situations de travail suite au travail avec des rayonnements.

Ils proposent une approche générale, qui est d'application dans les différents secteurs.

## Résultat

Après la formation, votre conseiller en prévention et le personnel dirigeant sont informés :

- Des principales caractéristiques des rayonnements ionisants et de la radioactivité ;
- Du cadre général de la radioprotection et des éventuels risques pour la santé des travailleurs ;
- Des missions et devoirs que leur impose le législateur pour :
  - la mise en service d'installations avec sources radioactives ou d'appareils générant des rayonnements ionisants,
  - l'utilisation de ces installations,
  - le suivi et la formation du personnel éventuellement exposé à des rayonnements.
- Comme matériel de cours, les participants reçoivent une version imprimée des diapositives utilisées pendant les cours.
- Après la formation, ils reçoivent un certificat de participation.

## Besoin d'autre chose ?

Mensura propose également une formation « rayonnements ionisants et radioprotection » pour vos travailleurs et les personnes susceptibles d'être exposés à des rayonnements ionisants, conformément à l'article 25 du RGPRI.

Aucune connaissance préalable n'est requise pour cette formation.

Mensura vous accompagne également aussi bien pour les dossiers d'autorisation à l'AFCN, les rapports d'entrée en service (PV de livraison) que pour la préparation des analyses des risques « rayonnements ionisants ».

### Cadre légal

- Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B. 18 septembre 1996).
- Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B. 31 mars 1998).
- Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants - RGPRI.